ILLIER et sa MINE

P. Labourdette - Août 2012

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

MINES

DENIANDE

En renouvellement d'un permis de fouilles pour la recherche de minerais de fer sur le sol communal d'Illier-et-Laramade.

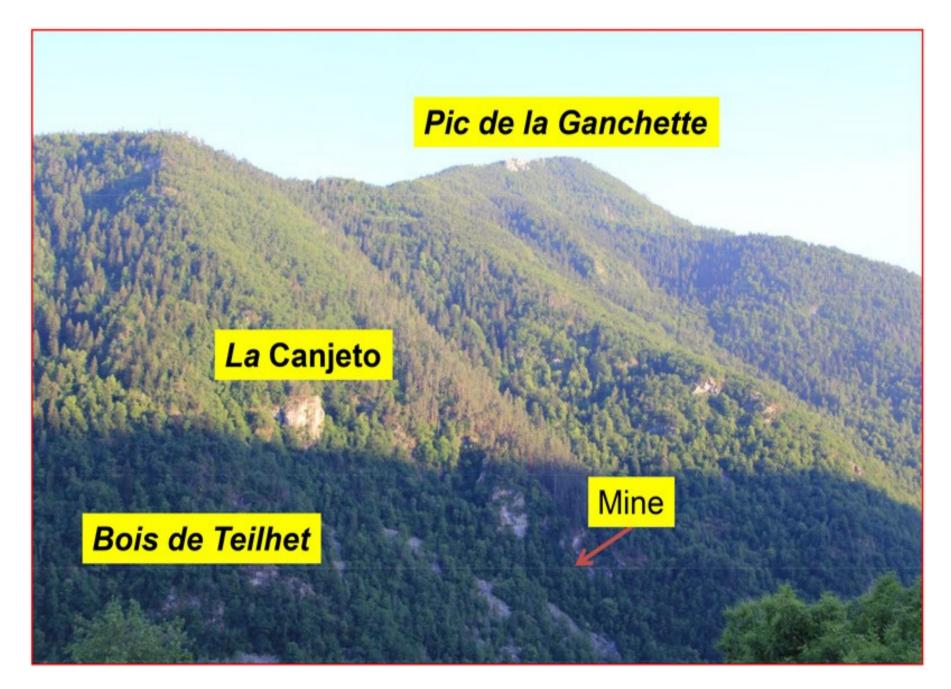
Nous, Préfet du département de l'Ariège, chevalier de la Légion d'honneur, Vu la pétition du sieur Laugé, Henri, propriétaire, demeurant à Viedessos, ca date du 24 juin 1890, sollicitant la permission de continuer les touilles pour la reclerche de ma grais de fer, qu'il avait été autorisé, par arrêtés préfectorans des 4 janvier 1885 et 20 septembre 1887, à pratiquer en des terrains apparte(VI). Il lui est interdit de porter ses travaux dans les propriétés privées, sans avoir obtenu le consentement formel des propritaires ou une autorisation spéciale.

(VII). Il sera responsable personnellement de tous les dégâts ou dommages causés par ses ouvriers ou employés.

(VIII). La présente permission est rigoureusement personnelle et incessible. (IX). En cas d'interruption des travaux, sans cause reconnue légitime, de



P. Labourdette - Août 2012



P. Labourdette - Août 2012